

Les Archives militaires

En France, il existe des documents sur l'organisation militaire du royaume depuis le Moyen Age. Toutefois, les archives militaires sont surtout conservées depuis le XVII^e siècle avec l'organisation administrative mise en place par la monarchie absolue. Souvent méconnues, peu accessibles et longtemps fréquentées exclusivement par les spécialistes de l'histoire militaire, elles constituent pourtant aujourd'hui des fonds d'une richesse exceptionnelle (près de 450 kilomètres linéaires), qui débordent largement les strictes questions de l'organisation de l'armée ou de ses opérations en temps de paix ou pendant les conflits. Dispersées à travers le territoire national, elles ont une organisation propre qu'il est donc nécessaire de comprendre pour pouvoir les aborder sereinement.

1- Un système complexe

Comme le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Défense n'est pas astreint, comme d'autres administrations, au versement de ses documents aux Archives nationales. Une telle exception est bien sûr due avant tout à la masse documentaire énorme qu'ils représentent, mais aussi au secret bien gardé dont elles sont entourées : le fameux « Secret Défense ». Lequel se justifie bien entendu par l'enjeu de Sécurité nationale qu'il recouvre, mais n'empêche pas que les archives militaires sont elles aussi soumises aux lois générales relatives aux archives.

La grande majorité des documents militaires est donc conservée par un organisme chargé de leur collecte et de leur préservation : le Service Historique de la Défense (SHD). Service à compétence nationale, le SHD est l'héritier des dépôts de la Guerre et de la Marine, fondés à la fin du XVII^e siècle. En 2005, il naît de la réunion des anciens services historiques de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air, de la Marine et de la Gendarmerie nationale.

A ce jour, il représente plusieurs sites répartis de la façon suivante :

A) 3 centres : Vincennes, Châtelleraut et Pau

- A Vincennes, on trouve le siège de la Direction du SHD. C'est là que sont conservées la plus grande part des archives historiques de l'armée française (antérieures à 1940), mais aussi les archives contemporaines de l'armée de Terre, des archives techniques et administratives, les fonds rendus par la Russie dans les années 1990 et 2000 et une bibliothèque spécialisée dans les questions de défense.
- A Châtelleraut se trouve le Centre des Archives de l'Armement et du Personnel Civil (CAAPC). Y sont conservés tous les dossiers de la Direction Générale de l'Armement et des services techniques des Armées, les dossiers des personnels civils et une bibliothèque consacrée à l'armement.
- Enfin, à la Caserne Bernadotte de Pau, on trouve le Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM) qui regroupe les archives du recrutement, les documents collectifs des formations de l'armée de Terre et les dossiers de carrière du personnel militaire.

B) 7 dépôts territoriaux

- A Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon se trouvent cinq services d'archives de la Marine, couvrant chacun une partie des côtes françaises. Ils conservent les archives de l'inscription maritime, des unités et services rattachés et des bibliothèques spécialisées dans l'histoire maritime.
- A Caen sont installées les archives de l'ancien ministère des pensions, créé en 1920. On y trouve tous les dossiers relatifs aux militaires décédés, aux prisonniers de guerre, aux Anciens combattants et aux victimes civiles de tous les conflits du XX^e siècle.
- Enfin, à Le Blanc dans l'Indre sont conservées une partie des archives de la Gendarmerie nationale, gérées par le SHGN. En raison d'importantes destructions, elles ne remontent malheureusement pas au-delà de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce dépôt ne possède pas de salle de lecture et ses collections sont consultables à Vincennes sur réservation.

Avant d'engager une recherche au sein des différents services du SHD, il faut toujours se souvenir que celui-ci n'a pas toutefois le monopole des archives militaires. Il est donc préférable, au préalable, de vérifier si les documents recherchés ne sont pas conservés aux Archives nationales, aux Archives départementales ou dans des archives municipales. Enfin, il faut également rappeler que le SHD ne conserve pas que des archives publiques, mais aussi une quantité importante d'archives privées : papiers de militaires, collections iconographiques et témoignages oraux.

2- Des recherches multiples

La grande richesse des archives militaires autorise donc, surtout à partir du XIX^e siècle une grande diversité de recherches.

Il peut d'abord s'agir d'une recherche historique sur un conflit, une bataille ou une opération militaire. Les deux Guerres mondiales, mais aussi les guerres de la décolonisation (Indochine, Algérie), ont laissées des masses documentaires impressionnantes, où transparaissent l'énorme production administrative des institutions militaires dans un pays entièrement tourné vers l'effort de guerre. La guerre 1914-1918 est ainsi incontestablement celle qui a laissé le plus grand nombre d'archives. Pour ce type de recherche, il faut toujours débiter par la bibliographie existante, avant de se lancer dans les dossiers, et consulter attentivement les énormes inventaires existants.

Il peut aussi s'agir d'une étude sur un Régiment ou une autre unité combattante. Les documents varient alors selon les époques, mais on peut notamment citer les historiques de régiment, les célèbres journaux de marche et opérations, dont ceux de 1914-1918, désormais bien connus, sont au nombre de 18 000, ou encore les dossiers des campagnes navales ou les listes d'appareils de l'armée de l'air.

Parfois, certains travaux concernent un type de matériel militaire et le chercheur s'intéresse ainsi à l'histoire d'un tank, d'un bateau ou d'un avion ayant marqué son époque. Il convient alors de dépouiller les dossiers relatifs aux programmes d'armement et les nombreux documents techniques et financiers relatifs à la conception, à la fabrication, aux essais, à la livraison, à

l'utilisation et à l'entretien de ces matériels. Une telle recherche nécessitant bien évidemment un minimum de compétences scientifiques et techniques en la matière.

D'autres fois, la recherche s'intéresse en particulier à un site ou à un bâtiment militaire (château, fort, port, fortifications, caserne...). A ce titre, il faut exploiter les mémoires et reconnaissances qui concernent les travaux de défense et de cartographie, les célèbres cartes et plans de la Marine, qui ne se limitent pas loin de là au seul territoire français, les superbes dessins aquarellés de l'ancien dépôt des fortifications, réalisés par les ingénieurs et les officiers du Génie, dont le plus ancien remonte à 1415 et qui concernent de nombreux édifices civils et religieux, et les célèbres plans-reliefs des villes fortifiées provenant du même fonds.

Enfin, et nous allons désormais nous appesantir sur cette question, la recherche peut aussi porter sur une personne : officier, soldat, prisonnier, victime, militaire de carrière ou simple appelé, ou personnel civil de l'armée. En fonction de la personne recherchée, peuvent alors être convoqués des listes nominatives, des dossiers personnels, des registres matricules ou des fichiers nominatifs. Pour autant, il n'est pas toujours possible de retrouver son ancêtre militaire en un clic, même si de nombreuses bases de données et de multiples inventaires ou guides (ex. : *Vos ancêtres à travers les archives militaires*, SHD, 2012) peuvent être utilisés avec profit.

3- Mémoire des hommes

Depuis 2003, le SHD dispose d'un remarquable outil pour répondre aux intérêts de la recherche historique et généalogique : le site internet « Mémoire des Hommes », qui a fait l'objet d'une nouvelle version en 2013. Ce site, très bien construit et très didactique, est prioritairement fait pour mettre en ligne, à la disposition du grand public, de nombreux documents militaires. Il regroupe ainsi d'importantes bases de données, recensant plusieurs millions d'individus et offrant la possibilité de recherches précises et croisées. Ce travail de mise en ligne et d'indexation se poursuit sans cesse et de nouveaux documents s'ajoutent à l'ensemble chaque année.

« Mémoire des hommes » est structuré en 5 thématiques :

- « Conflits et opérations »
- « Parcours individuels »
- « Présence française dans le monde »
- « Matériels et équipements »
- « Collections et musées »

Pour ce qui est de la seconde thématique, « Parcours individuels », on y trouve notamment les bases de données suivantes, essentielles pour mener des recherches sur une personne précise :

- Registres du contrôle des hommes de troupe (1683-1790)
- Registres matricules des gardes consulaire, impériale et royale et de l'infanterie de de ligne (1802-1815)
- Registres matricules des appelés et des engagés volontaires des trois anciens départements d'Algérie (1866-1918)
- Fichier des soldats morts pour la France
- Fichier des fusillés de la Guerre 1914-1918.
- Dossiers des personnels de l'aéronautique militaire 1914-1918
- Fichier des sépultures de guerre (à partir de 1870)
- Journaux de marche des régiments (1914-1918, Guerre d'Indochine)

A ces éléments, très importants, s'ajoutent une grande quantité d'autres documents mis à la disposition des chercheurs et nombre d'autres renseignements sont à venir.

4- Les Archives départementales

Comme je l'ai déjà signalé, toutes les archives militaires ne sont pas conservées par le SHD. Pour diverses raisons que nous allons expliciter, des documents militaires (archives publiques et privées) figurent aussi dans les collections des Archives départementales, où ils sont notamment regroupés au sein des séries C « Administrations provinciales » et R « Affaires militaires et organismes de temps de guerre ». Revenons donc en détail sur ces différents documents en prenant l'exemple du département de l'Aude.

Pour ce qui est de la période d'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles), il est inutile de rechercher des indications sur l'armée dans les fonds départementaux. Ceux-ci ne contiennent en effet que des documents sur des institutions annexes, gérées par la province de Languedoc : fournitures et réquisitions militaires (véhicules, approvisionnement, chevaux et mulets), entretien des casernes et logements, bataillons provinciaux, milice, canonniers garde-côtes... Pour ces divers corps, il est donc possible de trouver des listes nominatives correspondant aux levées annuelles.

Pour la période révolutionnaire en revanche, on peut trouver davantage de renseignements grâce à la mise en place d'un véritable système de recrutement : la conscription, répercuté dans chaque département. La sous-série 1 L (fonds du département) contient donc de nombreuses listes nominatives et d'autres documents personnels (avis de décès, dossiers) relatifs aux soldats et officiers des armées révolutionnaires, mais aussi de certains corps spéciaux : Garde nationale, Volontaires de l'Aude, bataillon auxiliaire, Gendarmerie nationale... Ces listes fournissent des renseignements plus ou moins fournis sur les personnes et sur leur cursus militaire.

Pour la période 1800-1940, il faut enfin se pencher sur la série R. Celle-ci comprend non seulement des dossiers issus des bureaux de la Préfecture, mais aussi des documents versés par le SHD (CAPM de Pau). Riche et variée, cette série d'archives est organisée selon les sous-séries suivantes :

- 1 R « Préparation militaire et recrutement de l'armée »
- 2 R « Organisation de l'armée »
- 3 R « Anciens combattants et victimes de guerre »
- 4 R « Garde nationale et autres corps spéciaux »
- 5 R « Gendarmerie »
- 6 R « Sapeurs-Pompiers »
- 7 R « Marine et garde-côtes »
- 8 R « Occupation de la France par les armées ennemies »
- 9 R « Prisonniers de guerre ennemis »
- 10 R « Organismes temporaires du temps de la Première Guerre mondiale »

Très vite, on s'aperçoit donc qu'il s'agit pour l'essentiel de documents administratifs, mais qu'on peut aussi y trouver des documents personnels relatifs à des soldats. C'est d'ailleurs surtout le cas pour la sous-série 1 R, relative au recrutement, sur laquelle nous allons particulièrement nous attarder. Au passage, je précise que dans l'Aude, la série R fait l'objet

d'un complet reclassement et d'une totale re cotation, qui aboutira dès que possible à un nouvel inventaire définitif de ces fonds.

Voyons donc à présent les différents documents fournis par la sous-série 1 R, particulièrement fournie pour les recherches généalogiques et personnelles.

Pour la période 1800-1815 (Consulat et Empire), on trouve des états nominatifs des conscrits, classés par année, ou des listes correspondant aux levées extraordinaires et supplémentaires, mais aussi des avis de décès. D'autres listes ou fiches concernent les engagés volontaires, les réformés ou dispensés.

A partir de 1814, avec la mise en place du tirage au sort (supprimé en 1905), on trouve désormais des listes nominatives cantonales. Mais surtout, débute alors la série des registres dits « Listes départementales du contingent », organisées par cantons, qui se suivent, année après année. Ils contiennent des indications sur tous les jeunes gens qui passent, lors de leur vingtième année, devant le Conseil de révision, qu'ils effectuent ou pas par la suite leur service militaire. Attention, ces notices, qui contiennent des données personnelles intéressantes (date et lieu de naissance, taille, etc...) ne fournissent guère d'éléments sur les cursus militaire ! A peine, de temps en temps, la mention du régiment d'incorporation. Dans l'Aude, ces registres ont été numérisés jusqu'à la classe 1940 et sont donc consultables sous cette forme en salle de lecture. En revanche, ils n'ont pas été mis en ligne.

Les registres matricules du recrutement

A partir de 1867, apparaît un autre document, désormais essentiel pour tout ce qui concerne les recherches militaires : le registre matricule. Réalisés par les différents bureaux de recrutement, éparpillés sur le territoire national, les registres matricules sont organisés chronologiquement par classe. La classe, c'est l'année de naissance plus 20 ans. Un jeune homme né en 1880 appartient donc à la classe 1900. Les registres matricules rassemblent des feuillets matricules, aussi appelés « Etats signalétiques et des services militaires ». Ces feuillets comportent donc des renseignements d'état civil (date et lieu de naissance, nom des parents, commune de résidence), des renseignements signalétiques (taille, couleur des yeux, forme du nez) et, surtout, les éléments du cursus militaire des intéressés (incorporation, rappel, unité, décorations, citations, blessures, réforme, etc...). Chaque feuillet correspond à un n° matricule. A l'intérieur des registres, les soldats ne sont donc pas classés par ordre alphabétique, ce qui nécessite donc l'existence d'une table alphabétique (nom, prénoms, numéro matricule) qu'il est indispensable de consulter d'abord afin de pouvoir retrouver les personnes.

Dans l'Aude, on trouvait autrefois deux bureaux de recrutement : Carcassonne et Narbonne. En premier lieu, il est important de connaître le ressort géographique de ces bureaux. Le bureau de Carcassonne englobe les anciens arrondissements de Carcassonne et de Castelnaudary, mais aussi celui de Castres dans le département du Tarn. Quant au bureau de Narbonne, il couvrait les anciens arrondissements de Limoux et de Narbonne. Ces deux bureaux, qui ont donc produit deux séries de registres, ont coexisté de 1867 à 1929, date à laquelle le bureau de Narbonne a été supprimé. A partir de la classe 1930 et jusqu'à la classe 1940 incluse, le bureau de Carcassonne demeure donc seul. Il couvre alors la totalité du territoire audois, tandis que l'arrondissement de Castres est rattaché au bureau d'Albi.

Ajoutons à ces explications trois précisions supplémentaires :

- Les registres matricules postérieurs à la classe 1940 sont toujours détenus par le CAPM de Pau, auquel il convient donc d'adresser les demandes pour ces classes.
- Les registres du bureau de Carcassonne ne contiennent les feuillets matricules des conscrits tarnais que pour les classes 1867 à 1901. Ceux des classes 1902 à 1929 ont été versés aux Archives départementales du Tarn où ils sont conservés et ont été mis en ligne (photo du site internet du Tarn)
- Enfin, il faut également signaler que, selon la réglementation en vigueur, seuls les registres matricules des classes 1867 à 1921 sont librement communicables. Pour ceux des classes 1922 à 1940, il convient d'effectuer une demande de recherche auprès des Archives départementales, lesquelles sont traitées au cas par cas, selon un certain nombre de critères.

Bien évidemment, la recherche dans les registres matricules du recrutement militaire est grandement facilitée par le fait que ceux de la période 1867-1921, avec leurs tables alphabétiques, sont numérisés et disponibles en ligne sur les sites des Archives départementales.

Il convient aussi de rappeler quelques conseils pour une recherche fructueuse dans ces documents numériques :

- Un conscrit est en principe recruté au bureau dont dépend son lieu de naissance. Toutefois, ce critère fondateur connaît de multiples exceptions, liées aux déplacements des personnes. De fait, il existe donc beaucoup de recrutements qui correspondent au lieu de résidence des intéressés, alors que ceux-ci sont nés ailleurs. Il ne faut donc pas hésiter à voir les tables d'autres bureaux des environs si on ne trouve pas la personne recherchée dans le bureau de son lieu de naissance.
- Attention aux noms déformés ou mal orthographiés dans les tables alphabétiques.
- Si la personne recherchée ne figure pas dans les registres de sa classe, il faut vérifier qu'il n'a pas été recruté, pour diverses raisons, avec une autre classe. A la fin de chaque table alphabétique, vous avez normalement une brève liste complémentaire qui vous indique les personnes concernées par ce cas de figure. S'il elle n'y figure pas, il faut donc vérifier les tables des autres classes approchantes.
- Ne pas oublier que tout le monde ne faisait pas le service militaire. Pour des raisons médicales ou autres, certains conscrits étaient exemptés ou réformés, ce qui explique bien évidemment la brièveté de leur feuillet.
- Pour les classes 1916, 1917, 1918 et 1919 existent à côté des registres des listes matricules des engagés volontaires.
- Enfin, il faut signaler le cas particulier de l'inscription maritime. Lorsque certains marins figurent dans les registres du bureau de Narbonne, leur feuillet est quasiment vide et comporte seulement la mention « Inscrit maritime ». En réalité, il faut alors se tourner vers les registres matricules de l'Inscription maritime qui fournissent quant à eux les détails recherchés. Pour les côtes méditerranéennes, ces documents de la Marine sont conservés au dépôt du SHD à Toulon, auprès duquel il faut donc adresser les demandes puisqu'ils ne sont pas disponibles en ligne.

Les registres matricules des bureaux de recrutement sont les seuls documents proprement militaires conservés par les Archives départementales. Durant près de 40 ans, ils ont fait l'objet de versements, plus ou moins réguliers, de la part du CAPM de Pau. Les services

départementaux ne détiennent donc pas, sauf exceptions, de dossiers personnels ou de livrets militaires dont les feuillets matricules constituent d'ailleurs une sorte de double.

En guise de conclusion

D'autres documents préfectoraux de la série R sont également précieux pour la recherche historique et généalogique. A ce titre, on peut ainsi citer les dossiers personnels des Pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale ou ceux des Anciens Combattants de 14-18 ou de 39-45, même si leur contenu est parfois décevant.

Vastes et très variées, les archives militaires représentent donc une mine inépuisable pour les chercheurs. A partir de cette vue d'ensemble, il vous sera désormais possible, je l'espère, de vous orienter autant que de besoin dans ces différents ensembles documentaires, dont de plus en plus d'éléments sont disponibles en ligne, et de répondre de façon fructueuse aux réponses que vous vous posez.